

## CONSIGNES DE SECURITE

(Fiche extraite du mémento de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage N°28)  
LA SECURITE

Une tenue voyante est obligatoire pour les rabatteurs et traqueurs ; elle est conseillée pour les chasseurs.

### A) Déplacement en véhicule

- Déchargez toujours votre arme.
- Transportez toujours votre arme démontée ou dans son étui.
- Regroupez les chasseurs dans les véhicules pour limiter les perturbations dans l'enceinte de chasse.
- Limitez la circulation des véhicules, à la récupération des chiens en fin de battue ou aux déplacements entre deux traques, d'un parking à un autre.

### C) Au poste à l'arrivée

- Repérez votre poste et vos voisins immédiats.
- Repérez vos directions de tir, sans risques (angle de 30° par rapport à vos voisins).
- Tenez votre arme et manipulez-la sans que jamais les canons ne soient dirigés vers vos voisins, ni à hauteur d'homme.
- N'ayez qu'une seule arme au poste.
- Vérifiez l'intérieur de vos canons.
- Ne laissez jamais vos doigts sur les détentes.
- Ne posez jamais votre arme sur des supports fragiles.

### E) Le tir

- Le tir doit toujours être fichant (dirigé vers sol) et à courte distance.
- Ne tirez qu'avec certitude un animal bien identifié dont le tir est autorisé. Dans le doute abstenez-vous.
- Le tir doit respecter la position des voisins (angle de 30°).
- Tir hasardeux = danger Attention aux ricochets
- Evitez de tirer à genoux ou assis.
- N'employez jamais de double détente ou de « stecher » en battue.
- Ne tirez pas un gibier se dirigeant vers un voisin.

### B) Déplacements à pied

- Déchargez votre arme.
- Si possible transportez votre arme dans son étui.
- A défaut, transportez :
  - Votre arme basculante cassée,
  - Votre arme à verrou ou semi-automatique, à la bretelle, culasse ouverte, bloquée ou enlevée.
- Observez le silence tant au rendez-vous que lors des déplacements pour aller se poster.

### D) En présence d'un gibier

- Identifier formellement le gibier avant de tirer.
- Ne balayer jamais l'horizon avec votre arme.
- Ne tirez pas dans la direction d'un gibier qui s'est dissimulé.
- Redoublez de vigilance dans les lignes courbes.
- Ne chargez votre arme qu'une fois posté et déchargez-la en présence d'autres personnes.
- Ne quittez votre poste sous aucun prétexte.
- Placez-vous selon les consignes reçues et ne bougez plus.
- Ne visez jamais un animal que vous ne tirerez pas.
- Ne quittez jamais votre poste avant la fin de la battue, même pour vérifier un tir ou achever un gibier blessé.

### F) Signalisation du gibier

Tout tir doit être contrôlé.

- Gibier blessé  
Situez l'emplacement de l'animal au moment du tir.  
Rechercher les indices et ne pas les piétiner.  
Informez rapidement un conducteur de chien de sang et le président.
- Gibier tué  
Ne déplacez jamais un gibier soumis au plan de chasse sans marquage à l'aide d'un bracelet.

### « SANCTIONS ENCOURUES EN CAS D'ACCIDENT »

Pénalités	Blessures involontaire par imprudence		Mort	Mise en danger de la personne
<b>Prison</b>	Incapacité – de 3 mois	Incapacité + de 3 mois	3 ans 5 ans en cas de manquement délibéré à la sécurité	1 an
	1 an	2 ans 3 ans en cas de manquement à la sécurité		
<b>Amende</b>	15 000 €.	30 000 € 45 000 € en cas de manquement à la sécurité	45 000 € 76 000 € en cas de manquement délibéré à la sécurité	15 000 €
<b>Retrait permis chasser</b>	Jusqu'à 5 ans	Jusqu'à 5 ans	Jusqu'à 5 ans	Jusqu'à 5 ans
<b>Suspension permis de conduire</b>	Jusqu'à 5 ans	Jusqu'à 5 ans	Jusqu'à 5 ans	Jusqu'à 5 ans
Confiscation des armes et véhicules possibles				
Dommages et intérêts pour la victime				
Possibilité pour le juge d'instance de suspendre immédiatement le permis de chasser				